



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER
Châteaumeillant, le 15 décembre 2012

Motion de l'Association des Maires du Cher sur le dossier de « Refondation de l'école » suite à la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire des maires du 15 décembre à Châteaumeillant.

Ce projet de « refondation de l'école », évoqué lors de notre dernier Conseil d'Administration du 12 novembre dernier, concerne notamment les rythmes éducatifs, avec un retour à une semaine de 4,5 jours.

Tous les membres présents à ce dernier Conseil d'Administration s'accordent à faire remarquer que cette réforme scolaire aura obligatoirement des répercussions financières pour les collectivités et posent la question des moyens qui seront susceptibles d'être dégagés par l'Etat pour l'accompagner dans les meilleures conditions, y compris pour les transports scolaires organisés par les Conseils généraux.

Certains membres ont exprimé également leur opinion quant à la méthode de concertation proposée dans le Cher.

Ils regrettent en effet que l'on ne les ait pas assez écoutés, face à une réforme imminente, prévue pour la rentrée prochaine, réforme qui selon eux, aurait dû, normalement être préparée bien plus en amont.

L'étalement proposé par le Gouvernement sur deux années ne paraît pas non plus une solution viable à l'échelle d'un département car dans ce cas là, quid de l'équité territoriale ?

A ce jour, le texte de loi n'est pas encore sorti. On parle d'une présentation de ce projet de loi à la fin du mois de janvier en Conseil des Ministres.

Les élus du Conseil d'Administration trouvent que le délai est extrêmement court pour préparer la prochaine rentrée scolaire sereinement et voter les budgets en conséquence, si ce texte ne sort pas dans le meilleur délai.

Passé le mois de janvier, les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Cher, estiment en effet que la loi ne pourra être appliquée dans les meilleures conditions pour la rentrée scolaire 2013, notamment pour le bien-être des enfants.

Le Président de l'Association des Maires du Cher, M. Rémy Pointereau, en assemblée générale extraordinaire des maires le 15 décembre 2012 à Châteaumeillant a donc plaidé pour une application de ce texte de loi à la rentrée 2014, afin de ne pas créer de disparités territoriales en 2013 et permettre ainsi aux communes d'organiser dans les meilleures conditions la rentrée scolaire 2014 calée sur les nouveaux rythmes scolaires proposés.

Cette motion est proposée à l'approbation de l'ensemble des maires et elle a été approuvée à l'unanimité des élus présents à cette Assemblée générale extraordinaire.